

Entreprises

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 01/02/2023

Déclaration préalable constructions et travaux non soumis à permis de construire (Formulaire 16702*01)

Accéder au Formulaire – Cerfa 16702*01

Permet de réaliser une construction nouvelle, d'effectuer des travaux sur une construction existante ou de demander son changement de destination.

Attention

Dans une commune de **plus de 3 500** habitants, si vous êtes une personne morale, vous devez transmettre votre demande d'autorisation d'urbanisme **uniquement** par voie électronique en utilisant le lien suivant :

- Assistance pour votre demande d'autorisation d'urbanisme
 - Autorisations d'urbanisme

